

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

....23.....

Conseillers en

fonction :

....23.....

Conseillers

présents :

....20.....

Séance ordinaire du 16 septembre 2026

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

+ 3 procurations de vote

**Point 8 : Convention de partenariat – Théâtre Alsacien de Strasbourg (TAS) –
Approbation**

La commune de Lampertheim, dans le cadre de sa politique culturelle et son souhait de développer et accompagner activement les actions en faveur de la langue alsacienne, a souhaité mettre en place différentes actions.

Pour une culture régionale en proximité, le TAS étant disposé à assurer deux représentations en 2026, il est proposé de conventionner avec le TAS pour l'organisation de deux représentations, le samedi 28 et dimanche 29 novembre 2026, et pour lesquelles la commune apporterait une aide financière de 2 500 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention joint en annexe,

M. Nicolas BORNERT se déporte des débats préalables au vote et du vote concernant l'octroi de subvention – Théâtre Alsacien de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 2 500 € au Théâtre Alsacien de Strasbourg – 18, rue Broglie – 67000 STRASBOURG,

APPROUVE le projet de convention joint en annexe,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE

Maxime SCHOTT

Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 16 septembre 2026

Murielle FABRE,

Maire de Lampertheim